
Fiches thématiques

Synthèse des actifs occupés

Avertissement

Cet ouvrage a pour ambition d'analyser conjointement les domaines de l'emploi et des salaires. Un effort particulier est fait sur la complétude et la mise en cohérence des différentes sources. En effet, cet ouvrage s'appuie à la fois sur des sources administratives (Déclarations annuelles de données sociales ou DADS, base Non-salariés, etc.) mais aussi sur des données d'enquête (enquête Emploi, Acemo, etc.) et sur les estimations d'emploi. Or, ces différentes sources n'ont pas la même « actualité » : les données les plus récentes des DADS portent sur l'année 2009 contre 2010, voire 2011 pour l'enquête Emploi.

De ce fait, la Vue d'ensemble de cet ouvrage s'appuie en partie sur des données récentes portant sur l'année 2011, alors que les fiches thématiques s'arrêtent, le plus souvent, en 2009 pour des raisons de cohérence.

Pour les mêmes raisons de cohérence, les données des fiches couvrent le plus souvent la seule France métropolitaine, cette réserve ne concernant pas, bien entendu les 2 fiches consacrées aux Dom.

Les sites internet www.insee.fr, www.travail.gouv.fr (Rubrique *Études, Recherche, Statistique de la Dares*) et <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
<i>p</i>	Résultat provisoire
<i>n.s.</i>	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
<i>Réf.</i>	Référence

1.1 Évolution générale de l'emploi et des salaires

Fin 2009, la France métropolitaine compte 26,1 millions de personnes en emploi, dont 23,7 millions de salariés. Depuis 40 ans, la croissance de l'emploi est surtout portée par le secteur tertiaire, dont l'effectif a pratiquement doublé. Il ne représentait que 52 % de l'emploi total en 1970 contre 77 % en 2009. Sur la même période, l'agriculture a perdu 1,9 million d'emplois et l'industrie 2,2 millions. Ils ne représentent plus que 16 % de l'emploi en 2009, contre 39 % en 1970. Dans l'industrie, cette baisse s'explique par de nombreux phénomènes, en particulier le développement de la sous-traitance, éventuellement à l'étranger, l'externalisation de fonctions, le développement de l'intérim et des nouvelles technologies. Ainsi, une partie des effectifs qui autrefois étaient comptés dans le secteur secondaire se retrouvent aujourd'hui dans le tertiaire. Entre 1970 et 1997, la construction enregistre un recul de ses effectifs, mais à partir de 1998, l'emploi se part à la hausse. Au total, de 1970 à 2009 sa part dans l'emploi total est passée de 10 % à 7 %.

Depuis 1970, l'**emploi salarié** progresse régulièrement même si l'emploi salarié privé, lui, a connu des phases de repli en 1992-1994, 2002-2003 et 2008-2009. En 2009, il représente 9 emplois sur 10. À l'inverse, l'**emploi non salarié** a diminué de manière continue jusqu'à la fin des années 1990 du fait principalement du repli de l'agriculture, avant de se redresser légèrement en fin de période grâce au développement de l'emploi non salarié dans le tertiaire. À la fin 2009, les non-salariés ne représentent plus que 9 % de l'emploi total contre 21 % en 1970.

En 2009, les femmes occupent la moitié des emplois salariés (49 % contre 35 % en 1970), mais cette parité cache une forte hétérogénéité sectorielle. En effet, les femmes sont très minoritaires dans les secteurs de la construction et de l'industrie, alors qu'elles sont plus nombreuses dans le tertiaire. Elles sont moins présentes chez les non-salariés (32 %). En moyenne en 2009, un emploi salarié sur cinq est occupé par une personne de plus de 50 ans (un sur trois chez les non-salariés). Les plus de 50 ans sont moins nombreux dans les secteurs à fort *turnover*, comme la construction, le commerce, ou l'hébergement-restauration et aussi dans les activités scientifiques, techniques et de soutien, dont l'intérim.

Entre 1995 et 2009, le salaire annuel médian en **équivalent-temps plein (EQTP)** a crû, en euros constants, au rythme annuel moyen de 0,4 %. En 2009, il s'élève à 20 300 euros. Cette croissance a été un peu plus vive en fin de période. En particulier, la stagnation des prix en 2009 a tiré à la hausse les salaires réels. Le revenu salarial est un autre indicateur, défini comme la somme des salaires perçus une année par un salarié donné, ce dernier pouvant n'avoir travaillé qu'une partie de l'année ou encore n'avoir travaillé qu'à temps partiel. Il est de ce fait inférieur au salaire d'un équivalent-temps plein. De 2005 à 2009, sa **médiane** a progressé plus rapidement que le salaire annuel médian en EQTP, traduisant le fait que la durée moyenne d'emploi des salariés n'ayant travaillé qu'une partie de l'année a eu tendance à augmenter un peu sur longue période. ■

Définitions

Emploi salarié, emploi non salarié : par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente. Les non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire (voir *fiche 1.6*).

Salaire en équivalent-temps plein (EQTP) : il est calculé en prenant en compte tous les postes de travail des salariés (y compris les postes à temps partiel). Les postes à temps complets sont annualisés pour ceux qui ne couvrent pas toute l'année et les postes à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Les règles de calcul ont été légèrement modifiées par rapport à l'édition précédente (voir *annexe Glossaire*).

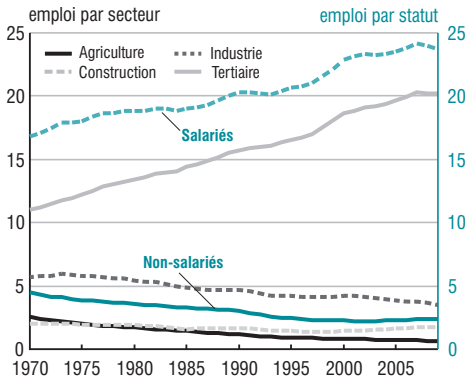
Médiane : la médiane partage la population en deux sous-populations égales (voir *annexe Glossaire*).

Pour en savoir plus

- « Une photographie du marché du travail en 2009 », *Insee Première* n° 1331, janvier 2011.
- « Séries longues sur le marché du travail », *Insee Résultats* n° 116, décembre 2010.

Évolution générale de l'emploi et des salaires 1.1

1. Évolution de l'emploi par grand secteur d'activité et statut en millions

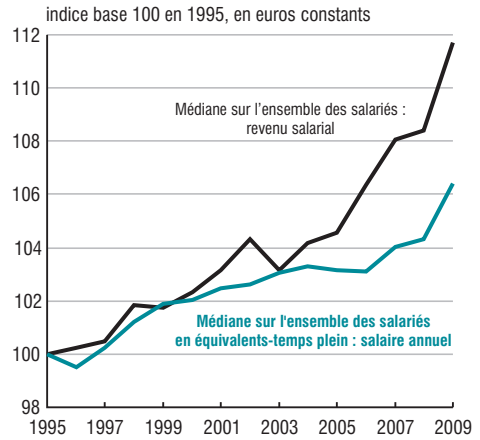


Champ : France métropolitaine.

Lecture : au 31 décembre 2009, on dénombre 26,1 millions d'emplois occupés par 23,7 millions de salariés et 2,4 millions de non-salarisés. Ces 26,1 millions d'emplois se répartissent en 0,7 million dans l'agriculture, 1,7 million dans la construction, 3,5 millions dans l'industrie et 20,2 millions dans le tertiaire.

Source : Insee, estimations d'emploi au 31 décembre.

2. Évolution du revenu salarial médian et du salaire annuel médian en équivalent-temps plein



Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés.

Source : Insee, exploitations DADS et fichier de paie des agents de l'État.

3. Caractéristiques de l'emploi par secteur

	Effectif au 31/12/2009 (milliers)	Part (en %)			
		de femmes	des moins de 25 ans	des 50 ans ou plus	des niveaux bac ou plus
Ensemble des salariés	23 714,9	49,4	9,8	20,9	51,2
Agriculture	224,7	32,4	15,0	22,0	31,3
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	549,2	39,3	15,8	15,4	34,9
Cokéfaction et raffinage	11,8	22,9	12,3	17,6	77,3
Fabrication d'équipements électriques-électroniques-informatiques, de machines	472,6	28,0	4,5	24,9	51,4
Fabrication de matériels de transport	373,5	16,4	5,9	23,4	50,4
Fabrication d'autres produits industriels	1 573,5	28,0	6,2	20,8	40,2
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	366,5	18,9	8,4	22,9	47,4
Construction	1 451,2	10,9	17,3	15,9	27,6
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	3 001,6	49,6	14,8	15,1	49,0
Transports et entreposage	1 329,6	28,8	5,8	21,2	39,8
Hébergement et restauration	898,2	50,4	24,6	13,2	38,4
Information et communication	680,7	33,7	7,6	15,0	85,8
Activités financières et d'assurance	832,3	59,2	7,1	24,3	78,2
Activités immobilières	228,2	57,0	7,4	25,2	48,0
Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	2 750,7	46,9	12,2	17,2	56,4
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	7 653,4	68,3	5,9	25,0	58,6
Autres activités de services (hors activités extraterritoriales)	1 317,3	71,4	11,5	26,3	41,7
Ensemble des non-salarisés	2 390,3	31,7	1,7	34,1	52,2
Agriculture	443,5	30,0	1,9	39,6	34,0
Construction	280,6	7,1	1,4	26,3	25,3
Industrie	129,5	26,2	0,7	34,3	42,4
Tertiaire	1 536,7	38,4	1,8	34,2	64,8
Emploi total	26 105,2	47,5	8,9	22,4	51,3

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Note : le niveau et la structure de l'emploi ne sont pas ici estimés sur des champs strictement équivalents : population totale pour le niveau, population des ménages (hors collectivités) pour la structure. L'impact de cette différence de champ étant très faible (la population hors ménages représente moins de 1 % de la population active), elle est ici négligée.

Source : Insee, estimations d'emploi et enquête Emploi 2009.

1.2 Salariés du privé

L'histoire de l'**emploi salarié marchand non agricole (SMNA)** des vingt dernières années commence avec la crise des années 1991-1993, où il diminue de 3,2 %. Viennent ensuite huit ans de création continue d'emplois au rythme annuel moyen de 1,9 %, avec une nette accélération entre 1998 et 2000. En lien avec l'activité, l'emploi ralentit dès 2001, diminue légèrement en 2003, puis reprend modérément de 2004 à 2007 (+ 0,8 % par an). La baisse de l'activité, en 2008, entraîne un net ralentissement de l'emploi (+ 0,1 % en moyenne annuelle) suivie l'année suivante de nombreuses pertes d'emploi (- 2,5 %). En 2009, on dénombre en moyenne 15,9 millions de salariés dans les secteurs marchands non agricoles soit un niveau proche de celui de 2005. Néanmoins, l'évolution sur la période 2005-2009 a été très différente selon les secteurs : la part de l'industrie, qui représente 21,4 % de l'emploi marchand en 2009, a baissé (- 2,1 points) au profit de la construction (+ 0,7 point, soit 9,1 % des effectifs en 2009) et surtout du tertiaire (+ 1,4 point). Ce dernier, qui embauche structurellement le plus, totalise 69,5 % des salariés en 2009.

Parmi les salariés du SMNA, on dénombre en 2009 40,5 % d'emplois de cadres et professions intermédiaires et 59,5 % d'emplois moins qualifiés. Entre 2005 et 2009, avec le recul de l'emploi industriel, la proportion d'ouvriers a diminué, passant de 34,6 % à 32,3 %. Avec la poursuite du mouvement d'augmentation générale des qualifications, la proportion de cadres et de professions intermédiaires s'est accrue.

L'expérience professionnelle se traduit souvent par une montée en qualification, si bien que l'âge

moyen augmente avec le niveau de qualification : les moins de 25 ans représentent en 2009 14 % des ouvriers et 16 % des employés mais seulement 3 % des cadres, alors que les 50 ans ou plus comptent 22 % de cadres. Les femmes, qui représentent 41 % des salariés, sont nombreuses parmi les employés (76 %) et sous-représentées au sein des ouvriers (18 %) tout comme chez les cadres (34 %). Parce qu'il concerne beaucoup plus fréquemment les femmes, le temps partiel est plus rare chez les cadres et les ouvriers et très fréquent parmi les employés (33 %).

En 2009, le **salaire net** annuel moyen des salariés des entreprises des secteurs marchands en **équivalents-temps plein** (EQTP) s'élève à 24 530 euros : il va de 17 770 euros pour les employés à 46 200 euros pour les cadres.

On observe également des disparités salariales au sein de chaque catégorie socioprofessionnelle. Appréciée par l'écart **interdécile** (D9/D1), cette dispersion est de 3,0 parmi les cadres mais elle est plus réduite pour les ouvriers et les employés (1,9).

De 2005 à 2009, le salaire net **réel** d'un EQTP a augmenté en moyenne de 0,9 % par an. Ce sont les ouvriers qui ont bénéficié des évolutions les plus favorables (+ 1,0 %) tandis que les cadres ont vu leur salaire net stagner (+ 0,1 %). Deux facteurs ont contribué à la hausse des premiers : la forte augmentation du Smic intervenue en tout début de période et les destructions d'emplois peu qualifiés, donc peu rémunérés, en fin de période. Les cadres, eux, ont pâti de la mauvaise conjoncture de 2008 et 2009, notamment à travers une diminution de leurs primes. ■

Définitions

Emploi marchand non agricole : ensemble des personnes en emploi dans les secteurs dits « essentiellement marchands » (15 des 17 postes de la Nomenclature d'activité française, voir *annexe Glossaire*). Ce champ ne couvre pas les emplois publics, agricoles et non salariés. Une des sources utilisées ne permet pas la prise en compte des Dom.

Salaire net : salaire net de toutes cotisations sociales, y compris contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Il ne comprend pas les participations qui ne sont pas imposables.

Salaire en équivalents-temps plein (EQTP) : voir *fiche 1.1*.

Rapport interdécile, décile : voir *annexe Glossaire*.

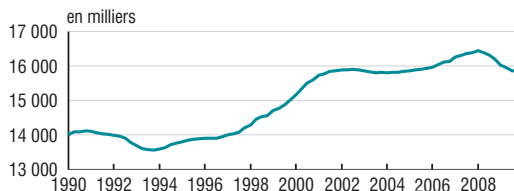
Euros constants (ou termes réels) : les évolutions en euros constants ou en termes réels sont calculées en prenant en compte la progression de l'indice des prix à la consommation (y compris tabac) de l'ensemble des ménages.

Pour en savoir plus

- « Les salaires dans les entreprises en 2008 : une hausse conséquente contrebalancée par l'inflation », *Insee Première* n° 1300, juin 2010.
- « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 2008 », *Insee Résultats*, série Société n° 111, octobre 2010.
- *Insee Références* Emploi et salaires, édition 2011.

1. Évolution de l'emploi salarié

Champ : France métropolitaine, secteur marchand non agricole.
Source : Insee, estimations d'emploi.



2. Emploi salarié selon la catégorie socioprofessionnelle en 2009

	En 2009					Répartition des salariés en 2005
	Répartition des salariés	Part de salariés à temps complet	Part de femmes	Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans ou plus	
Cadres	17,1	92,8	33,6	2,6	21,5	15,6
Professions intermédiaires	23,4	89,9	37,2	8,8	17,2	22,4
Employés	27,1	66,8	75,6	16,1	19,5	27,2
Ouvriers	32,4	90,3	18,0	14,4	18,5	34,6
Ensemble	100,0	84,2	40,8	11,6	19,0	100,0
Ensemble (en milliers)	15 923	13 408	6 497	1 842	3 021	15 894

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi dans le secteur marchand non agricole.
Source : Insee, enquête Emploi 2009 et estimations d'emploi.

3. Salaires moyens annuels nets en EQTP selon la CS

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.
2. Le calcul du taux de croissance sur la période 2005-2009 prend en compte la refonte du processus de codification de la profession et catégorie socioprofessionnelle du salarié dans les DADS 2009.
Champ : France métropolitaine, secteur marchand non agricole, secteur privé et semi-public.
Source : Insee, DADS 2009 définitif (exploitation au 1/12).

	2005	2009	Évolution annuelle moyenne 2005-2009
	(en euros courants)		(en %)
Cadres ¹	44 690	46 200	0,1
Professions intermédiaires	22 990	25 230	0,3
Employés	15 710	17 770	0,5
Ouvriers	16 730	18 780	1,0
Ensemble	22 290	24 530	0,9

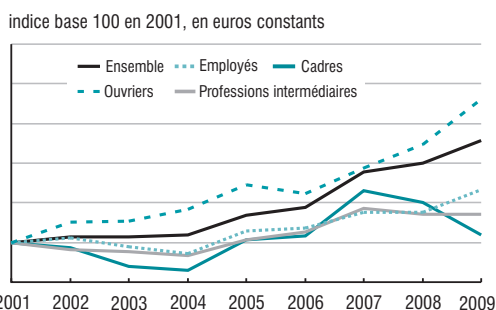
4. Distribution des salaires nets annuels en équivalents-temps plein selon la CS en 2009

	en euros				
	Ensemble	Cadres ¹	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
D1	13 550	23 960	16 220	12 790	13 070
Q1	15 790	29 810	19 370	14 290	15 070
Q5 (médiane)	19 760	38 230	23 590	16 430	17 760
Q3	26 870	51 260	28 720	19 750	21 210
D9	39 040	72 370	35 170	24 140	25 290
D9/D1	2,9	3,0	2,2	1,9	1,9

1. Y compris les chefs d'entreprise salariés.
Champ : France métropolitaine, secteur marchand non agricole, secteur privé et semi-public.
Lecture : en 2009, 10 % des salariés en EQTP du secteur privé et semi-public perçoivent un salaire annuel net inférieur à 13 550 euros et 25 % un salaire inférieur à 15 790 euros.
Source : Insee, DADS 2009 définitif (exploitation au 1/12).

5. Évolution du salaire net moyen des salariés en EQTP

Champ : France métropolitaine, secteur marchand non agricole, secteur privé et semi-public.
Note : le calcul du taux de croissance entre 2008 et 2009 prend en compte la refonte du processus de codification de la profession et catégorie socioprofessionnelle du salarié dans les DADS 2009.
Source : Insee, DADS 2009 définitif (exploitation au 1/12).



1.3 Emploi et salaires dans la fonction publique d'État

En 2009, la fonction publique d'État (FPE) compte, en termes d'équivalents-temps pleins (EQTP), 1,62 million d'agents titulaires et non titulaires des services civils travaillant en métropole. Les agents titulaires (85 % du total) sont pour près des deux tiers de catégorie A, la catégorie C ne représente que 16 % des titulaires et les agents de catégorie B 19 %.

Depuis 2005, les **effectifs** ont diminué de 224 000 en EQTP. Cette baisse résulte, d'une part, du transfert d'environ 110 000 agents de la fonction publique d'État vers les établissements publics ou vers les collectivités territoriales et, d'autre part, de la suppression de 114 000 postes, dont environ la moitié d'enseignants. Durant cette période, le poids des non-titulaires est resté stable (15 %) ; au sein des titulaires le poids des A et celui des B se sont accrus (de respectivement + 7 et + 6 points). Cela résulte de plusieurs phénomènes : la fin du reclassement progressif des instituteurs en professeurs des écoles de la catégorie B vers la catégorie A, le reclassement des 100 000 gardiens de la paix de la catégorie C vers la catégorie B intervenue au 1^{er} janvier 2006, et le transfert de gestion des techniciens et ouvriers des collèges et des lycées (TOS) ainsi que celui d'agents du ministère de l'équipement, le plus souvent classés en catégorie C, vers les collectivités territoriales.

Entre 2005 et 2009, la proportion de femmes s'est accrue de deux points (60 %), du fait de la prédominance des hommes dans la population transférée aux collectivités locales. Toujours pour cette même raison, mais également en lien avec le passage en B des gardiens de la paix qui sont masculins pour 80 % d'entre eux, la catégorie C s'est fortement féminisée (+ 14 points). Dans le même mouvement, la proportion de femmes classées en B s'est réduite (- 17 points). Pour la catégorie A, la légère progression de la proportion de femmes s'explique pour partie par le reclassement des professeurs des

écoles de catégorie B en catégorie A, les femmes représentant deux tiers des effectifs concernés. Avec un poids de 14 %, le temps partiel occupe une place moindre dans la FPE que dans la fonction publique territoriale ou le secteur privé.

Avec un âge moyen de 43 ans, les agents de la FPE sont plus âgés que les salariés du secteur privé (40 ans). Ce constat est plus marqué pour la catégorie C comparée aux ouvriers et employés du secteur privé. L'âge moyen des non-titulaires, lui, est proche de celui des salariés du secteur privé.

En 2009, le **salaire annuel net** moyen d'un agent de la fonction publique d'État s'élève à 28 520 euros : 29 400 pour les seuls titulaires et 23 420 pour les non titulaires. Celui des titulaires A est supérieur de 51 % à celui des C ; cet écart s'est réduit de 4 points depuis 2005, du fait des caractéristiques de la population transférée aux collectivités locales. Sur l'ensemble de la période 2005-2009, le salaire net moyen des agents de l'État a crû en moyenne annuelle de 2,8 % en euros courants alors que l'inflation s'est élevée, sur la période, à + 1,5 % l'an. En euros constants, le salaire net a progressé de 1,3 % en moyenne annuelle. Cette hausse résulte pour partie du transfert de gestion, vers les collectivités territoriales, d'agents qui avaient, en moyenne, des salaires inférieurs au salaire moyen de la FPE. Une fois corrigé de cet effet, le salaire moyen s'est accru d'environ 0,7 % par an, en euros constants. Pour les seules personnes en poste et présentes tout au long des années 2005 et 2009, le salaire a évolué en moyenne annuelle de 2,2 % en euros constants.

Le rapport interdécile de l'ensemble des agents de la FPE est de 2,1 en 2009 contre 2,4 en 2005. Ce rapport a légèrement baissé pour les agents de catégorie A, passant de 2,2 à 2,1, alors qu'il est resté stable à 1,6 pour les B. Pour les agents de catégorie C, il a diminué, passant de 1,8 à 1,5, sous l'effet du passage en B en 2006 des gardiens de la paix et des transferts de personnel vers les collectivités locales. ■

Définitions

Effectifs : ils sont appréciés ici en équivalents-temps pleins sur un périmètre constitué des agents des ministères civils de l'État, titulaires et non titulaires, en poste en France métropolitaine. Sont inclus les enseignants des établissements d'enseignement privé sous contrat. Sont exclus les agents en congé de fin d'activité, les salariés des établissements publics ainsi que les fonctionnaires de la Poste et de France Télécom.

Salaires nets : voir fiche 1.2.

Emploi et salaires dans la fonction publique d'État 1.3

1. Emploi dans les services civils de l'État en 2005 et 2009

	En 2005				En 2009			
	Effectifs (milliers)	Effectifs (%)	Part des femmes (%)	Âge médian (années)	Effectifs (milliers)	Effectifs (%)	Part des femmes (%)	Âge médian (années)
Ensemble	1 839	100	58	43	1 615	100	60	43
Titulaires	1 571	85	57	44	1 379	85	59	44
Catégorie A	901	58	60	43	895	65	62	43
Catégorie B	209	13	62	45	268	19	45	43
Catégorie C	461	29	50	44	216	16	64	47
Non-titulaires	268	15	63	36	236	15	65	39

Champ : France métropolitaine, effectifs en équivalents-temps plein, hors armée et Établissements nationaux.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État de 2005 et 2009.

2. Salaires annuels nets moyens des agents des services civils de l'État selon la catégorie statutaire

	En 2005	En 2009	Évolution annuelle moyenne 2005-2009 (% et euros constants)
	(euros courants)		
Ensemble	25 530	28 520	1,3
Titulaires	26 330	29 400	1,3
Catégorie A	30 340	32 210	0,0
Catégorie B	24 000	26 550	1,0
Catégorie C	19 530	21 270	0,7
Non-titulaires	20 820	23 420	1,5

Champ : France métropolitaine, salaires en équivalents-temps plein.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État de 2005 et 2009.

3. Distribution des salaires annuels nets des agents titulaires des services civils de l'État par catégorie statutaire en 2009

	Ensemble	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
D1	18 830	21 400	20 810	16 750
Q1	22 022	24 570	22 970	18 590
D5 (médiane)	26 200	29 030	26 160	20 880
Q3	31 950	36 490	29 630	23 370
D9	40 314	45 550	32 630	25 900
D9/D1	2,1	2,1	1,6	1,5

Champ : France métropolitaine, salaires en équivalents-temps plein.

Source : Insee, fichier de paie des agents de l'État 2009.

1.4 Emploi et salaires dans les collectivités territoriales

En 2009, on compte dans la **fonction publique territoriale** (FPT) de France métropolitaine, un peu moins de 1,7 million d'agents, soit 1,5 en équivalents-temps plein. La structure des qualifications dans la FPT est très différente de celle de la fonction publique d'État (FPE) puisque les employés et ouvriers représentent 78 % des agents contre seulement 16 % dans la FPE. On y trouve tous les agents d'exécution correspondant aux différents services rendus par les collectivités locales (voirie, entretien, petite enfance, ...). À l'opposé, les cadres ne représentent que 7 % du total des agents. Les communes et les départements sont les principaux employeurs avec plus de 7 agents sur 10.

Dans la FPT, comme dans toute la fonction publique, les femmes sont majoritaires (58 %). Les non-titulaires représentent 20 % des agents, contre seulement 15 % dans la FPE. Les postes à temps partiel (agents employés sur des postes budgétaires à temps complet) ou non-complet (agents employés sur des postes budgétaires à temps non-complet) représentent un peu moins d'un quart des emplois.

Depuis 1998, les effectifs ont crû en moyenne de 3,4 % par an, cette croissance étant plus faible pour les communes (+ 1,4 %). Au cours des quatre dernières années, ils ont crû à un rythme légèrement supérieur (3,7 %), soit une augmentation d'environ 200 000 en équivalent-temps plein. Un peu plus de la moitié de cette augmentation entre 2005 et 2009 est imputable aux transferts de gestion d'agents de la fonction publique d'État (techniciens et ouvriers des collèges et lycées (TOS) et agents des directions départementales de l'Équipement). Cela concerne principalement les départements et les régions. Ainsi l'effectif des régions est passé, en 11 ans, de moins de 10 000 à près de 80 000. Le reste de cette croissance est lié à la dynamique propre de l'emploi territorial.

La répartition des agents par catégorie socioprofessionnelle s'est modifiée entre

2005 et 2009 : la part des employés et ouvriers a augmenté de 3 points avec le transfert des agents venus de la FPE qui étaient principalement de catégorie C. En 2005, les communes employaient 63 % des agents de la FPT contre 56 % en 2009. Ce recul du poids relatif des communes de 7 points s'est fait au profit des intercommunalités (+ 1 point) mais surtout des départements et des régions (+ 8 points).

L'âge médian d'un agent dans la FPT en 2009 est de 45 ans contre 40 ans pour les salariés du secteur privé. Les cadres sont un peu plus âgés que les professions intermédiaires et les ouvriers et employés.

En 2009, le salaire annuel net moyen en équivalent-temps plein d'un agent de la fonction publique territoriale s'élève à 21 240 euros contre 28 520 euros dans la FPE. Cet écart s'explique essentiellement par les différences en termes de qualification, écart qui s'est accentué avec les transferts de gestion de personnels survenus dans la période. Au sein de la FPT, le salaire moyen dans les communes et les régions (respectivement d'environ 20 300 euros et 20 800) est plus modeste que dans les départements (23 600). La hiérarchie salariale entre d'une part les cadres et d'autre part les ouvriers et employés est plus marquée que dans la FPE, mais moins que dans le secteur privé. Les cadres gagnent en moyenne plus de deux fois plus que les ouvriers. Au total, en termes de dispersion des salaires, le rapport interdécile est de 2 contre 2,1 dans la FPE et 2,9 dans le secteur privé. Entre 2005 et 2009, le salaire net moyen des agents des collectivités territoriales a crû en moyenne annuelle de 2,5 % en euros courants alors que l'inflation s'est élevée, sur la même période, à + 1,5 % l'an. Ainsi, en euros constants, le salaire net a progressé de 1 % en moyenne annuelle. Pour les seules personnes en poste, présentes tout au long des années 2005 et 2009, le salaire a évolué en moyenne annuelle de 2,1 % en euros constants. ■

Définitions

Fonction publique territoriale : ensemble constitué des collectivités territoriales stricto sensu (communes, départements et régions) et de leurs établissements publics (y compris les établissements publics de coopération intercommunales).

Pour en savoir en plus

- « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique », DGAFF, édition 2010 - 2011.

Emploi et salaires dans les collectivités territoriales 1.4

1. Emploi dans la fonction publique territoriale en 2005 et en 2009

	2005					2009				
	Effectifs (milliers)	Effectifs (%)	Effectifs femmes (milliers)	Part des femmes (%)	Âge médian	Effectifs (milliers)	Effectifs (%)	Effectifs femmes (milliers)	Part des femmes (%)	Âge médian
Ensemble¹	1 308	100	756	58	43	1 515	100	883	58	45
Cadres	107	8	50	47	46	109	7	57	53	46
Professions intermédiaires	277	21	165	60	43	224	15	143	64	44
Employés, ouvriers	924	71	541	58	43	1 182	78	683	58	44

1. Le système d'information pour la FPT a changé en 2009. Cela a introduit une rupture de série dans la structure de l'emploi par catégories socioprofessionnelles. Les données 2005 et 2009 ne sont pas directement comparables.

Champ : France métropolitaine, effectifs en équivalent-temps plein.

Source : Insee, DADS, SIASP.

2. Effectifs territoriaux par type de collectivité

	2005	2009
Communes	986 104	1 015 731
Départements	193 888	287 947
Régions	15 002	78 618
Établissements communaux	109 215	126 604
Établissements intercommunaux	178 235	225 920
Établissements départementaux	59 589	65 185
Autres EPA ¹ locaux	21 733	5 931
Ensemble	1 563 766	1 805 936

1. Établissement public à caractère administratif.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emplois aidés.

Sources : Insee, Colter, DADS, SIASP Traitement DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

3. Salaires annuels nets moyens dans la FPT selon la catégorie socioprofessionnelle

	2005	2009	Évolution annuelle moyenne 2005-2009	
	(euros courants)		(en % et euros constants)	(en % et euros courants)
Ensemble¹	19 220	21 240	1,0	2,5
Cadres	34 380	37 610	0,8	2,3
Professions intermédiaires	23 570	25 770	0,7	2,3
Ouvriers, employés	16 950	18 830	1,1	2,7

1. Le système d'information pour la FPT a changé en 2009. Cela a introduit une rupture de série dans la structure de l'emploi par catégories socioprofessionnelles. Les données 2005 et 2009 en niveau ne sont pas directement comparables mais un travail spécifique visant à neutraliser l'effet de cette rupture permet de calculer des taux d'évolution.

Champ : France métropolitaine, salaires en équivalents-temps plein.

Source : Insee, DADS et SIASP.

4. Distribution des salaires annuels nets des agents de la fonction publique territoriale selon la CS en 2009

	en euros			
	Ensemble	Cadres	Professions intermédiaires	Employés, ouvriers
D1	15 051	23 314	18 366	14 775
Q1	16 650	28 280	21 293	16 212
D5 (médiane)	19 039	34 909	25 243	18 037
Q3	23 138	44 089	29 582	20 588
D9	29 822	54 649	33 405	23 464
D9/D1	2,0	2,3	1,8	1,6

Champ : France métropolitaine, salaires en équivalent-temps plein.

Source : Insee, SIASP.

1.5 Emploi et salaires dans le secteur public hospitalier

En 2009, on compte 880 000 **emplois en équivalents-temps plein (EQTP) dans les établissements publics de santé**. Le temps partiel représente 21 % des postes.

La moitié des emplois correspond à des postes d'employés ou d'ouvriers et 40 % à des postes de professions intermédiaires. La catégorie des cadres, qui regroupe les cadres de direction et d'administration et les personnels médicaux, représente 10 % des emplois. Entre 2005 et 2009, les effectifs en EQTP des professions intermédiaires et des employés ou ouvriers ont progressé de 1,2 % en rythme annuel.

Les emplois du secteur hospitalier public sont majoritairement occupés par des femmes (77 %). Le taux de féminisation de l'emploi varie cependant selon la catégorie sociale : c'est la catégorie des cadres médicaux et administratifs qui est la moins féminisée (48 %) alors que les professions intermédiaires soignantes et celles d'agents de service sont très féminisées (85 %). La moitié des salariés des établissements publics de santé ont moins de 42 ans.

En 2009, le **salair net annuel moyen** (rémunérations pour gardes et astreintes comprises) d'un équivalent-temps plein du secteur public hospitalier s'élève à 26 000 euros. Les cadres perçoivent un

salair net annuel moyen de 54 400 euros, les professions intermédiaires de 26 700 euros et les employés et ouvriers de 19 800 euros.

En 2009, la dispersion des salaires dans l'hôpital public, appréciée par le rapport du salair annuel au-delà duquel se situent les 10 % des salariés les mieux payés sur celui en deçà duquel se situent les 10 % des salariés aux plus faibles revenus (rapport interdécile D9/D1), est de 2,2. C'est parmi les professions les plus qualifiées que les revenus sont les plus dispersés : le rapport interdécile est de 3,5 parmi les cadres -médicaux ou non- tandis qu'il est inférieur à 2 pour les autres professions. Ces dispersions sont extrêmement stables d'une année sur l'autre.

Entre 2005 et 2009, le salair net annuel moyen -hors cadres- a progressé en rythme annuel de 0,9 % en euros courants. En revanche, compte-tenu de l'inflation, il a baissé en rythme annuel de 0,5 % en **euros constants**. L'évolution du salair moyen des cadres entre 2005 et 2009 n'a pas pu être estimée du fait d'une rupture de série liée à l'exclusion des internes du champ entre ces deux années. Pour les personnes en poste à temps complet présentes tout au long de l'année en 2005 et 2009 dans le même établissement -hors cadres- le salair a évolué en moyenne annuelle de 0,9 % en euros constants. ■

Définitions

Emploi en équivalent-temps plein (EQTP) : Les postes à temps complet sont pris en compte au prorata du nombre de jours travaillés dans l'année et les temps partiel au prorata de leur volume horaire rapporté à celui d'un poste à temps complet toute l'année. Les règles de calcul ont été légèrement modifiées par rapport à l'édition précédente (voir *annexe Glossaire*).

Établissements publics de santé : ce sont les établissements publics (catégorie juridique agrégée des personnes morales soumises au droit administratif) dont l'activité économique principale relève des activités hospitalières (8610Z en 2009, 851A en 2005) ou ayant la catégorie juridique « établissement d'hospitalisation » (7364).

Les effectifs EQTP calculés à partir des DADS ne sont pas directement comparables avec les effectifs en EQTP obtenus à partir des statistiques annuelles des établissements de santé (SAE).

Salair en équivalent-temps plein : voir *fiche 1.1*.

Euros constants : voir *fiche 1.2*.

Emploi et salaires dans le secteur public hospitalier 1.5

1. Emploi dans le secteur public hospitalier en 2005 et 2009

	En 2005 Effectifs					En 2009 Effectifs				
	(milliers)	(%)	Part des femmes (%)	Âge médian (années)	Part de salariés à temps partiel ⁴ (%)	(milliers)	(%)	Part des femmes (%)	Âge médian (années)	Part de salariés à temps partiel ⁴ (%)
Ensemble¹	(a+b+c) 860 355	100,0	75,5	42	22,3	881 433	100,0	76,8	42	21,0
Cadres¹	(a) 103 529	12,0	46,0	43	29,7	89 141	10,1	48,1	47	35,7
Médecins, pharmaciens, psychologues ¹	91 069	10,6	45,2	43	31,3	76 548	8,7	47,8	47	39,2
Cadres direction, administration, gestion	12 459	1,4	52,0	49	14,4	12 593	1,4	50,1	47	8,6
Professions intermédiaires	(b) 315 094	36,6	83,4	41	23,3	351 931	39,9	85,1	40	21,7
PI soignantes et sociales ²	300 026	34,9	85,0	40	23,5	310 158	35,2	86,0	39	22,1
PI administratives et techniques	15 068	1,8	50,6	48	17,8	41 772	4,7	78,2	46	18,7
Employés et ouvriers	(c) 441 732	51,3	76,9	42	19,4	440 361	50,0	76,1	43	17,0
Agents de service et employés administratifs ³	390 888	45,4	83,5	41	20,7	362 353	41,1	85,5	42	18,4
Ouvriers	50 844	5,9	25,9	46	7,6	78 008	8,9	32,3	45	10,2
Ensemble (hors cadres)	(b+c) 756 826	88,0	79,6	42	21,0	792 291	89,9	80,0	42	19,0

1. En 2009, la catégorie « cadre » ne contient plus les internes, externes et résidents. Ce qui a un impact sur les évolutions d'effectifs de la catégorie et de l'ensemble.

2. Les professions intermédiaires « soignantes » sont constitués des infirmiers, des sages-femmes, des spécialistes de la rééducation et des techniciens médicaux. Les professions intermédiaires « sociales » regroupent les assistantes sociales et les éducateurs spécialisés.

3. Les « agents de service » recouvrent les agents de services hospitaliers, les aides-soignants et les ambulanciers.

4. Part des temps partiels parmi l'ensemble des postes.

Champ : France métropolitaine, salariés des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière en équivalent-temps plein, hors stagiaires et apprentis.

Source : Insee, DADS 2005 et SIASP 2009.

2. Salaires annuels nets moyens dans le secteur public hospitalier selon la CS

	2005	2009	Évolution annuelle moyenne 2005-2009		Évolution annuelle moyenne 2005-2009 des personnes en place ²	
	(euros courants)		(en % et euros courants)	(en % et euros constants)	(en % et euros courants)	(en % et euros constants)
Ensemble	25 160	26 010	n.s.	n.s.	2,5	1,1
Cadres ¹	47 710	54 370	n.s.	n.s.	2,9	1,4
Professions intermédiaires	26 370	26 680	0,3	- 1,1	2,5	1,1
Employés et ouvriers	19 010	19 760	1,0	- 0,4	2,1	0,7
Ensemble (hors cadres)	22 070	22 860	0,9	- 0,5	2,3	0,9

1. En 2009, la catégorie « médecins, pharmaciens, psychologues » ne contient plus les internes, externes et résidents. Ce qui a un impact sur les évolutions d'effectifs de la catégorie et de l'ensemble.

2. Salariés à temps complet présents douze mois les 2 années.

Champ : France métropolitaine, salariés des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière en équivalent-temps plein, hors stagiaires et apprentis.

Source : Insee, DADS 2005 et SIASP 2009.

3. Distribution des salaires annuels nets dans le secteur public hospitalier selon la CS en 2009

	Cadres ¹	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers	Ensemble ¹
D1	24 520	18 870	14 700	16 300
Q1	34 350	21 590	16 530	18 670
D5 (médiane)	51 470	25 470	18 810	22 190
Q3	71 810	30 390	21 490	28 590
D9	86 270	34 240	24 380	36 430
D9/D1	3,5	1,8	1,7	2,2

1. Hors internes, externes et résidents en 2009.

Champ : France métropolitaine, salariés des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière en équivalent-temps plein.

Source : Insee, SIASP 2009.

1.6 Non-salariés

En 2009, l'emploi non salarié (hors auto-entrepreneurs) regroupe environ 2,4 millions de personnes, soit 9 % de l'emploi total. Cette population très hétérogène travaille principalement dans quatre secteurs, l'agriculture (18 %), le commerce de détail (16 %), la construction (14 %) et les professions libérales de santé (10 %).

Après trente ans de recul, le nombre de **non-salariés** est reparti légèrement à la hausse en 2004 (+ 7 % sur la période 2003-2009). Si l'agriculture est toujours en déclin (- 14 % depuis 2003), les secteurs de la construction et du tertiaire sont plus dynamiques (respectivement + 23 % et + 12 % depuis 2003).

La population non salariée se caractérise par sa faible féminisation : 32 % de femmes contre 41 % parmi les salariés du secteur marchand non agricole. Peu présentes dans la construction, les femmes représentent environ un tiers des non-salariés du commerce et de l'agriculture. Les professions libérales de santé, où elles sont majoritaires (55 %), font figure d'exception.

Cette population est assez âgée : 34 % d'entre eux ont 50 ans ou plus, contre 19 % des salariés. En effet, on devient le plus souvent indépendant après un passage dans le salariat. De plus, certaines professions particulièrement qualifiées ou règlementées ne peuvent être exercées qu'après de longues études, par exemple dans les domaines du droit et de la santé. Environ 40 % des professionnels libéraux de santé ont plus de 50 ans. À l'inverse, dans la construction, les non-salariés de 50 ans ou plus sont moins nombreux (26 %). La part des moins de 25 ans est très faible parmi les indépendants : elle ne dépasse pas 2 %.

En 2009, hors agriculture et hors **auto-entrepreneurs**, les indépendants gagnent en moyenne 34 900 euros, et la moitié d'entre eux gagne moins de 18 950 euros. Ce

résultat cache cependant de grandes disparités. D'une part, 11,6 % des non-salariés ont un revenu d'activité nul, parce qu'ils n'ont pas dégagé de bénéfice, ou parce qu'ils se rémunèrent plutôt sous forme de dividendes. D'autre part, 10 % des non-salariés gagnent plus de 84 350 euros de revenus dans l'année. Pour les salariés, le seuil équivalent est très inférieur à 34 270 euros.

Le secteur d'activité est le premier facteur de disparités des revenus : les activités les plus rémunératrices sont les professions juridiques et la pharmacie, avec des moyennes de plus de 85 000 euros. Les moins rémunératrices sont les taxis, l'enseignement, les arts, spectacles et activités récréatives et les autres services (coiffure, blanchisserie), avec moins de 19 000 euros par an. Ces disparités s'expliquent en partie par des niveaux de diplôme très différents.

Outre le secteur d'activité et l'ancienneté de l'entreprise, le sexe est un déterminant important du revenu. Les femmes perçoivent un revenu inférieur de 34 % à celui des hommes, à secteur d'activité, ancienneté, localisation et statut (pluriactif ou non) égaux.

Depuis 2009, les auto-entrepreneurs forment une nouvelle composante de la population non salariée. Ils sont environ 290 000 à bénéficier de ce statut au 31 décembre 2009, mais plus de la moitié d'entre eux déclarent un chiffre d'affaires nul. Pour l'autre moitié, le revenu d'activité moyen annuel est proche de 3 230 euros. Si on prend en compte les auto-entrepreneurs (y compris ceux dont le chiffre d'affaires est nul), le revenu moyen des non-salariés est de 30 720 euros, soit 12 % de moins que le niveau calculé hors auto-entrepreneurs.

La proportion d'auto-entrepreneurs est élevée dans les secteurs de l'information et la communication, les services administratifs et de soutien, les arts, spectacles et activités récréatives ainsi que dans le commerce. ■

Définitions

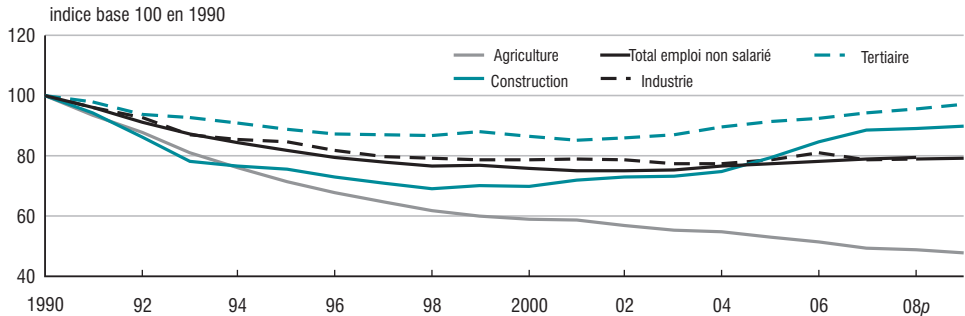
Non-salariés : les non-salariés se distinguent des salariés par l'absence de contrat de travail et par le fait qu'ils ne dépendent de personne (pas de lien de subordination).

Auto-entrepreneurs : l'auto-entrepreneur est un régime mis en place depuis le 1^{er} janvier 2009 pour les entreprises individuelles qui relèvent du régime fiscal de la microentreprise. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations et contributions sociales et de l'impôt sur le revenu.

Pour en savoir plus

- *Insee Références* Les revenus d'activité des indépendants, édition 2009.
- « Les revenus d'activités des indépendants du commerce, de l'industrie, du BTP et des services en 2008 », *Insee Première* n° 1362, juillet 2011.

1. Évolution de l'emploi non salarié selon le secteur depuis 1990



Champ : France métropolitaine. Pour les multi actifs (simultanément salarié et non-salarié) sont comptés ici comme non salariés que ceux dont c'est l'activité principale.
 Source : Insee, estimations d'emploi localisées : estimation provisoire pour 2009 incluant les auto-entrepreneurs.

2. Structure de l'emploi non salarié en 2009

	Répartition	Part		
		des moins de 25 ans	des plus de 50 ans	des femmes
Agriculture	18,1	1,9	39,6	30,0
Industrie	7,1	0,7	34,3	26,2
Construction	13,7	1,4	26,3	7,1
Commerce	16,1	1,9	33,2	35,0
Services dont :	44,7	1,7	34,6	39,6
Professions libérales (hors santé)	8,6	1,1	34,4	30,2
Professions libérales de santé	9,9	1,1	40,5	55,2
Ensemble	100,0	1,7	34,1	31,7

Champ : France métropolitaine. Pour les multi actifs (simultanément salarié et non-salarié) sont comptés ici comme non salariés que ceux dont c'est l'activité principale.
 Source : Insee, enquête Emploi.

3. Répartition des revenus annuels d'activité des indépendants selon le secteur en 2009

	Revenu d'activité moyen ¹ (euros)	Revenu d'activité médian ¹ (euros)	Proportion de revenus nuls (%)
Industrie	27 100	17 150	11,0
Bâtiment et travaux publics	29 830	21 520	7,1
Commerce	27 540	15 570	12,6
Commerce automobile	26 590	18 620	11,6
Commerce de détail	20 200	10 720	13,2
Commerce de gros	31 470	17 150	19,9
Commerce pharmaceutique	86 570	70 860	2,6
Métiers de bouche	28 350	21 410	7,0
Transports	23 590	15 590	8,2
Taxi	18 120	13 270	4,0
Hébergement et restauration	22 360	13 790	14,4
Information et communication	30 520	16 370	19,2
Activités financières et d'assurance	58 230	38 240	13,0
Immobilier	26 650	12 230	26,5
Activités spécialisées scientifiques et techniques	51 530	28 120	12,0
Professions juridiques	89 890	53 390	3,3
Activités de services administratifs et soutien	28 920	15 310	17,7
Enseignement	16 900	10 150	11,3
Santé humaine et action sociale	61 580	45 690	2,7
Arts spectacles et activités récréatives	15 720	4 890	19,9
Autres activités de services	15 960	11 240	9,5
Indéterminé	29 330	11 100	31,8
Ensemble (hors agriculture)	34 900	18 950	11,6

1. Revenus nuls inclus.

Champ : France métropolitaine, hors agriculture et auto-entrepreneurs. Tous les multi actifs (simultanément salarié et non-salarié) sont pris en compte, y compris ceux dont ce n'est pas l'activité principale.

Source : Insee, base Non-salariés.

1.7 Inégalités salariales : concepts

Les inégalités salariales peuvent être décrites à l'aide de plusieurs indicateurs : **saire en équivalent-temps plein** (EQTP), **saire annualisé**, **revenu salarial**. Les inégalités de salaires offerts par les employeurs à volume de travail donné (une heure ou une année à temps complet) s'appréhendent soit à partir de la distribution des seuls salaires des temps complets, soit à partir de l'ensemble des salaires en EQTP. La distribution des salaires annualisés capte en plus les inégalités liées à la quotité de travail. Enfin, la distribution des revenus salariaux est également impactée par la durée de l'emploi sur l'année.

En 2009, au sein des salariés à temps complet (86 % du volume de travail soit 13 millions d'EQTP), en majorité des salariés à statut stable, l'écart interdécile de la distribution des salaires s'élève à 2,9. Du fait notamment de l'existence du Smic, l'écart est plus élevé dans le haut de la distribution (le ratio D9/D5 est de 2) que dans le bas (le ratio D5/D1 est de 1,5).

Observer les salaires en EQTP permet d'intégrer les postes à temps partiel qui représentent 14 % du volume de travail (2 millions d'EQTP). En moyenne, ces postes sont rémunérés à des salaires horaires plus faibles que ceux des temps complets (- 17 %). Cet écart s'explique à la fois par une moindre part de personnel « très qualifié » et par des salaires horaires inférieurs à ceux des personnes à temps complet pour une même qualification. Toutefois, l'intégration des salariés à temps partiel modifie peu les fractiles observés sur les salariés à temps complet (un peu plus dans le très haut de la distribution), si bien que les principaux **indicateurs d'inégalité** ne

diffèrent pas de ceux mesurés pour les seuls temps complets.

La prise en compte de la quotité de travail à l'aide du saire annualisé a des conséquences en particulier sur le bas de la distribution. En effet, la valeur du premier décile du saire annuel moyen est inférieure de 33 % à celle du saire en EQTP, et d'encre 11 % pour celle du premier quartile. Dans le haut de la distribution, les différences sont moindres. De ce fait, l'écart interdécile s'accroît fortement (4,1) mais cela concerne essentiellement le bas de la distribution (le ratio D5/D1 passe de 1,5 à 2,1).

Enfin, la prise en compte de la durée annuelle de travail, au travers du revenu salarial, amplifie mécaniquement l'ampleur des inégalités, de nouveau particulièrement dans le bas de la distribution. Le D1 du revenu salarial est inférieur de 77 % au D1 de la distribution des salaires annualisés. Le recul est moindre pour les autres fractiles (- 42 % pour le Q1, - 12 % pour la médiane et - 8 % pour le Q3 et - 7 % pour le D9). Le ratio D5/D1 passe ainsi de 2,1 à 7,8.

Au total, en 2009, l'écart interdécile (D9/D1) passe de 2,9 pour la distribution des salaires à temps complet à 16,3 pour le revenu salarial, cette différence étant essentiellement liée au bas de la distribution, du fait de la plus grande variabilité de la quantité de travail et de la durée de l'emploi sur l'année. Ce constat reste identique si l'on s'intéresse à la masse des salaires perçus par les 10 % les mieux payés (1 - S90) et par les 10 % les moins bien payés (S10). Le rapport de ces deux masses varie de 5,2 à 62,5 selon que l'on observe les salaires en EQTP ou les revenus salariaux. ■

Définitions

Revenu salarial : somme de tous les salaires perçus par une personne au cours d'une année donnée, nets de toutes cotisations sociales, y compris contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Saire annualisé : moyenne des salaires annualisés pondérée par les durées d'emploi. Ainsi, un salarié ayant travaillé à mi-temps six mois dans l'année et perçu 5 000 euros compte pour 0,5 année-travail rémunérée 10 000 euros par an.

Saire en équivalent-temps plein (EQTP) : il est calculé en prenant en compte tous les postes de travail des salariés (y compris les postes à temps partiel). Les postes à temps complet sont annualisés pour ceux qui ne couvrent pas toute l'année et les postes à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Les règles de calcul ont été légèrement modifiées par rapport à l'édition précédente (voir *annexe Glossaire*).

Indicateurs d'inégalités : à partir des divers déciles (voir *annexe Glossaire*) d'une distribution, on définit trois ratios, D9/D1, D5/D1 et D9/D5. Le premier qualifie la totalité de la distribution, le second se focalise sur le bas de cette distribution alors que le troisième concerne le haut.

Inégalités salariales : concepts 1.7

1. Distribution des salaires nets de prélèvements et du revenu salarial du secteur privé en 2009

en euros

	Salaire annualisé des personnes à temps complet	Salaire en EQTP ¹	Salaire annualisé	Revenu salarial
D1	13 800	13 550	9 010	2 100
Q1	16 240	15 790	14 090	8 240
D5 (médiane)	20 280	19 760	18 560	16 410
Q3	27 450	26 870	25 450	23 490
D9	39 790	39 040	36 780	34 270
C95	51 990	50 450	47 860	44 670
C99	94 220	90 220	86 590	81 620
Moyenne	25 170	24 530	22 350	24 540

1. Équivalent-temps plein (voir *Définitions*).

Champ : France métropolitaine, salariés du secteur privé et semi-public.

Lecture : en 2009, 10 % des salariés en EQTP du secteur privé et semi-public perçoivent un salaire annuel net inférieur à 13 550 euros, 25 % un salaire inférieur à 15 790 euros.

Source : Insee, DADS 2009 définitif (exploitation au 1/12).

2. Indicateurs d'inégalités salariales en 2009

	Salaire annualisé des personnes à temps complet	Salaire en EQTP ¹	Salaire annualisé	Revenu salarial
D5/D1	1,5	1,5	2,1	7,8
D9/D5	2,0	2,0	2,0	2,1
D9/D1	2,9	2,9	4,1	16,3
C99/D5	4,6	4,6	4,7	5,0
(1 – S90)/S10	5,4	5,2	9,2	62,5

1. Équivalent-temps plein (voir *Définitions*).

Champ : France métropolitaine, salariés du secteur privé et semi-public.

Lecture : en 2009, dans la distribution des salaires des temps complets du secteur marchand non agricole, le ratio qui rapporte le 9^e décile au 1^{er} (D9/D1) se monte à 2,9 alors que le même ratio de la distribution du revenu salarial s'élève à 16,3. En outre, la masse des salaires en EQTP des 10 % les mieux payés est 5,2 fois plus importante que celle des 10% les moins payés. Ce ratio s'élève à 62,5 pour les revenus salariaux.

Source : Insee, DADS 2009 définitif (exploitation au 1/12).

1.8 Inégalités salariales : évolutions

Les variations du **rapport interdécile D9/D1 (indicateur d'inégalité)** du salaire des personnes à temps complet depuis 1966 peuvent se découper en trois périodes. Le rapport se réduit de 1966 jusqu'au milieu des années 1980, dans une période où le salaire moyen des temps complets s'accroît régulièrement (4,2 en 1966 et 3,1 en 1984). Puis il augmente faiblement jusqu'au début des années 1990 (3,3 en 1991) pour ensuite rebaisser légèrement jusqu'en 2006. Depuis, il est relativement stable. Cette réduction de la dispersion résulte d'abord de la croissance plus vive du 1^{er} décile (D1). Depuis 30 ans, le rapport du 9^e décile (D9) à la médiane (D5) est stable : il fluctue autour de 2. L'essentiel du mouvement sur longue période résulte donc d'un resserrement de la hiérarchie des salaires dans le bas de la distribution des salaires. Ce sont essentiellement les hausses du Smic survenues sur la période qui expliquent cette situation. De 1966 à 2005, le différentiel annuel moyen de croissance entre la médiane des salaires des temps complets et le Smic net est de 1,4 point en faveur du Smic. Cet écart annuel est de 0,4 pour les quatre dernières années.

La stabilité du ratio D9/D5 déjà observée pour les salaires des temps complets se retrouve aussi pour le **revenu salarial**. En revanche, les évolutions du ratio D5/D1 de ces deux indicateurs sont différentes. Ce ratio baisse régulièrement sur les temps complets depuis le milieu des années 1960 du fait de la hausse du Smic. Mais cette baisse est contrebalancée par la réduction du nombre moyen de jours travaillés dans l'année (passé d'environ 298 jours à la fin des années 1970 à 289 au milieu des années 1990) et par le développement du temps partiel tout au long

de la période (7,8 % en 1975 contre 18,2 % en 2009), si bien que le ratio (D5/D1) du revenu salarial a augmenté du début des années 1970 au milieu des années 1990 avant de se stabiliser jusqu'au début des années 2000. Depuis cette date, on observe une tendance à la réduction des écarts dans le bas de la distribution.

Si le rapport interdécile D9/D5 est stable sur les 30 dernières années, les très hauts salaires, définis ici, par convention, comme les 1 % des salariés à temps complet les mieux rémunérés, voient la part de leur masse salariale s'accroître sur la période 1995 à 2008, passant de 5,6 % à 6,9 %. Avec la crise, cette part est ramenée à 6,4 % en 2009. La part relative des 10 % de salariés à temps complet les mieux payés a augmenté de 0,8 point entre 1995 et 2007 pour atteindre 26,4 %, mais redescend de 0,7 point en 2009. Celle des 10 % les moins bien payés augmente de 0,2 point entre 1995 et 2007 et se stabilise à 4,7 % depuis.

Les écarts de salaires hommes/femmes diffèrent selon le critère retenu. Si l'on s'en tient à un salaire offert pour un volume donné de travail - salaire d'un temps complet ou d'un **EQTP** - une femme gagne en moyenne 18 ou 20 % de moins qu'un homme. Cet écart, qui s'explique en partie par des différences de structures de qualifications, s'est fortement réduit sur la période 1951-1994, passant de 35 % à 20 %. Depuis, il n'évolue que faiblement. Mais si l'on intègre le volume annuel de travail et notamment l'impact du temps partiel qui est essentiellement féminin, l'écart s'élève à 27 % en termes de **salaires annualisés**, et à 29 % en termes de revenu salarial. Quel que soit l'indicateur, l'écart s'est légèrement réduit au cours des quatre dernières années. ■

Définitions

Rapport interdécile, indicateurs d'inégalités : à partir des divers déciles (voir *annexe Glossaire*) d'une distribution, on définit trois ratios, D9/D1, D5/D1 et D9/D5. Le premier qualifie la totalité de la distribution, le second se focalise sur le bas de cette distribution alors que le troisième concerne le haut.

Revenu salarial : somme de tous les salaires perçus par une personne au cours d'une année donnée, nets de toutes cotisations sociales, y compris contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

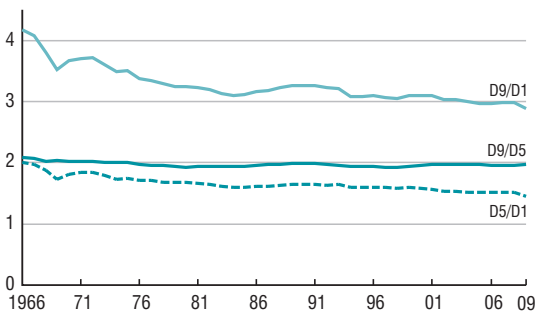
Salaire en équivalent-temps plein (EQTP) : voir *fiche 1.1*.

Salaire annualisé : moyenne des salaires annualisés pondérée par les durées d'emploi. Ainsi, un salarié ayant travaillé à mi-temps six mois dans l'année et perçu 5 000 euros compte pour 0,5 année-travail rémunérée 10 000 euros par an.

Inégalités salariales : évolutions 1.8

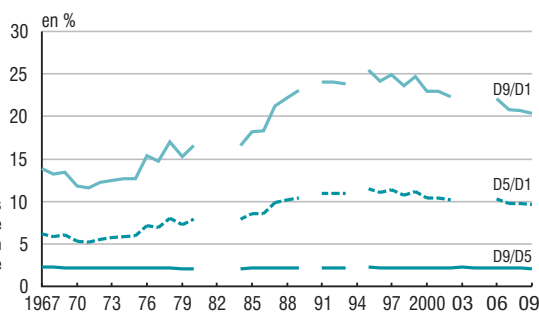
1. Distribution des salaires nets de prélèvements d'un temps complet

Champ : France métropolitaine, salariés du secteur privé et semi-public à temps complet.
Source : Insee, DADS de 1966 à 2009, estimations pour les années 1981, 1983 et 1990.



2. Distribution du revenu salarial

Champ : France métropolitaine, salariés du secteur privé et semi-public.
Note : les données de 1981, 1983 et 1990 n'ont pas été produites. Celles de 1994 n'ont pas été intégrées dans ce graphique du fait d'une rupture de série. Du fait de la fragilité des données sur le bas de la distribution (D1) de 2003 à 2005, les données relatives ne sont pas intégrées sur ce graphique.
Source : Insee, DADS de 1967 à 2009, sauf en 1981, 1983 et 1990.



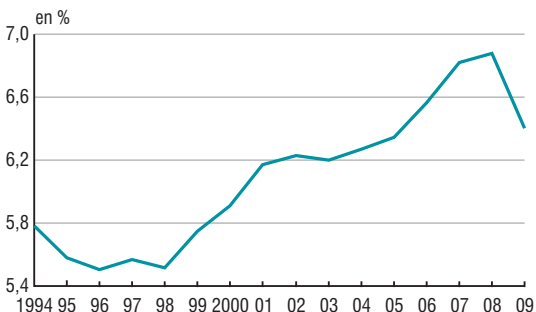
3. Variation des différents indicateurs d'inégalité de 2005 à 2009

1. Équivalent-temps plein.
Champ : France métropolitaine, salariés du secteur privé et semi-public.
Source : Insee, DADS 2005 et 2009 définitif (exploitation au 1/12).

	en points			
	Salaire à temps complet	Salaire en EQTP ¹	Salaire annualisé	Revenu salarial
D5/D1	0,00	0,00	- 0,03	- 0,45
D9/D5	- 0,02	- 0,02	- 0,02	- 0,05
D9/D1	- 0,02	- 0,03	- 0,10	- 1,32
C99/D5	- 0,06	- 0,06	- 0,07	- 0,17

4. Part dans la masse salariale brute totale des salaires des 1 % les mieux rémunérés

Champ : France métropolitaine, salariés du secteur privé et semi-public.
Source : Insee, DADS.



5. Écarts salariaux selon le sexe et l'âge

Salaire moyen	Salaire à temps complet		Salaire en EQTP ¹		Salaire annualisé		Revenu salarial	
	2005	2009	2005	2009	2005	2009	2005	2009
Femmes (euros)	19 820	21 980	19 230	21 320	16 510	18 460	12 970	15 180
Hommes (euros)	24 520	26 950	24 300	26 740	22 850	25 270	19 170	21 480
Écart Femmes/ Hommes (%)	- 19,2	- 18,4	- 20,9	- 20,3	- 27,7	- 26,9	- 32,3	- 29,3
Moins de 25 ans (euros)	14 920	16 560	14 830	16 410	12 840	14 460	6 160	7 060
Plus de 50 ans (euros)	27 980	30 320	27 030	29 250	24 130	26 150	21 490	23 820
Écart - 25 ans/ + 50 ans (%)	- 46,7	- 45,4	- 45,1	- 43,9	- 46,8	- 44,7	- 71,3	- 70,4

1. Équivalent-temps plein.
Champ : France métropolitaine, salariés du secteur privé et semi-public.
Source : Insee, DADS 2005 et 2009 définitif (exploitation au 1/12).

1.9 Emploi et salaires selon le sexe

En 2009, 70,0 % de la population ayant entre 15 et 64 ans est active au sens du BIT : 75,0 % des hommes et 66,1 % des femmes. L'écart entre hommes et femmes s'est considérablement réduit entre 1975 et 2009, passant de 31 points à 9, sous l'effet conjugué d'une hausse du taux d'activité féminine et d'une diminution de l'activité masculine.

Chez les moins de 25 ans, la baisse d'activité, du fait de l'allongement de la durée des études, est de même ampleur pour les deux sexes sur les trente-cinq dernières années. Dans les tranches d'âge intermédiaires, le taux d'activité des hommes est resté relativement stable, tandis que celui des femmes a augmenté. Chez les 50-64 ans, le taux d'activité des hommes a connu une forte baisse depuis le milieu des années 1970, notamment liée à l'apparition de dispositifs de cessation anticipée d'activité (préretraites, etc.) et à l'instauration de la retraite à 60 ans au début des années 1980. Mais, depuis 2006, cette tendance s'inverse si on corrige ce taux de l'effet mécanique imputable au poids grandissant dans cette population des 60-64 ans (voir *fiche 1.10*). Au contraire, le taux d'activité des femmes entre 50 et 64 ans a crû modérément tout au long de la période.

En dépit d'un mouvement de convergence global, d'importants écarts de taux d'activité demeurent entre femmes et hommes, en particulier entre 25 et 49 ans où l'écart atteint 11,0 points contre 6,6 points chez les 15-24 ans et 7,3 points chez les 50-64 ans.

Cet écart est dû pour une large part aux comportements liés à la présence de jeunes enfants. Ainsi, les écarts entre hommes et femmes sont plus marqués chez les parents ayant au moins un enfant, et sont encore plus nets lorsqu'ils ont un enfant de moins de trois ans. Dans les familles d'au moins deux enfants dont l'un (ou plusieurs) a moins

de 3 ans, le taux d'activité des mères est de 54 % alors que celui des pères est de 92 %.

Outre ces écarts, liés à une moindre participation des femmes au marché du travail, l'usage du temps partiel différencie fortement l'emploi des hommes et des femmes. La présence d'enfants n'explique qu'en partie la fréquence plus élevée du temps partiel chez les femmes : même parmi les personnes en emploi et sans enfant, la proportion de femmes travaillant à temps partiel est supérieure de 17 points à celle des hommes. Il s'agit alors très souvent de temps partiel subi, les femmes étant nombreuses à travailler dans le secteur tertiaire où le recours au temps partiel par les entreprises est structurellement important.

En termes de salaires, les différences entre hommes et femmes sont également importantes, même en raisonnant en équivalent-temps plein. Ainsi, en 2009, le salaire net moyen en équivalent-temps plein des femmes atteint 80 % de celui des hommes dans le secteur privé, et 87 % dans le secteur public. Cette situation est due pour partie à une structure des qualifications différente. Par exemple, 19 % des hommes salariés du privé sont cadres contre seulement 12 % des femmes.

Mais au sein de chaque catégorie socio-professionnelle, les écarts demeurent. C'est tout particulièrement le cas chez les cadres, où le salaire des femmes est inférieur de 23 % à celui de leurs homologues masculins dans le secteur privé, et de 21 % dans le secteur public. Cet écart, beaucoup moins important chez les moins de 25 ans que chez les seniors, peut s'expliquer en partie par un effet de « **plafond de verre** », mais aussi par d'autres éléments comme les choix de spécialité de formation, les secteurs d'activité ou les déroulements de carrière. Les écarts sont moins élevés dans les autres catégories socioprofessionnelles. ■

Définitions

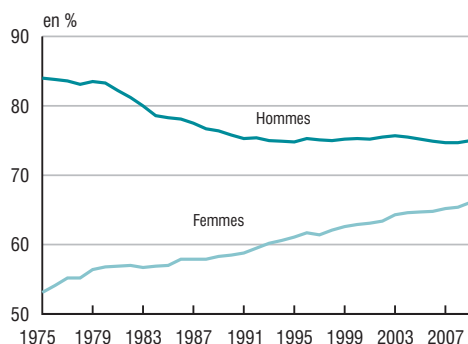
Plafond de verre : le plafond de verre désigne une barrière dite « invisible », car liée à un faisceau d'éléments difficiles à lister de manière exhaustive et à pondérer entre eux susceptibles d'empêcher les femmes d'atteindre les niveaux hiérarchiques les plus élevés dans l'entreprise.

Pour en savoir plus

- « Activité féminine et composition familiale depuis 1975 », *Dares Analyses* n° 027, mai 2010.
- « Interruptions de carrière professionnelle et salaires des hommes et des femmes en 2006 », *Dares Analyses* n° 011, février 2010.
- « Femmes et hommes en début de carrière - Les femmes commencent à tirer profit de leur réussite scolaire », *Insee Première* n°1284, février 2010.

Emploi et salaires selon le sexe 1.9

1. Taux d'activité selon le sexe

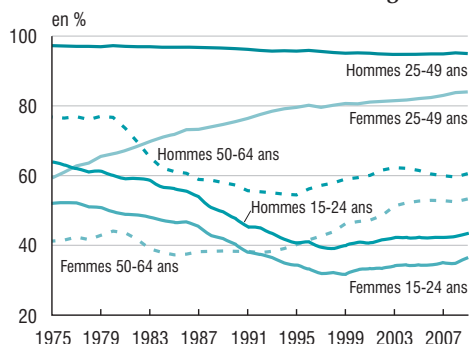


Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 à 64 ans.

Lecture : en 2009, 66,1 % des femmes de 15 à 64 ans sont en emploi ou au chômage au sens du BIT.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

2. Taux d'activité selon le sexe et l'âge



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 à 64 ans.

Lecture : en 2009, 43 % des hommes de 15 à 24 ans sont en emploi ou au chômage au sens du BIT.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

3. Taux d'activité et recours au temps partiel selon l'âge et le nombre d'enfants en 2009

en %

	Taux d'activité			Temps partiel parmi les personnes ayant un emploi		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Âge						
15-24ans	36,5	43,1	39,8	33,6	13,0	22,6
25-49 ans	84,0	95,0	89,5	28,8	4,3	15,9
50-64 ans	53,3	60,6	56,9	31,3	7,0	18,8
Ensemble	66,1	75,0	70,5	29,8	5,8	17,2
Nombre d'enfants						
Pas d'enfant	64,2	70,9	67,6	23,7	6,8	14,9
Un enfant	72,7	80,3	76,4	27,3	5,5	16,2
dont enfant de moins de 3 ans	76,9	96,4	86,3	25,6	3,7	13,5
Deux enfants ou plus	63,7	76,2	69,8	38,4	4,9	20,4
dont au moins un enfant de moins de 3 ans	53,9	92,3	72,5	47,1	4,7	20,9

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 à 64 ans.

Lecture : en 2009, 53,9 % des femmes ayant au moins deux enfants dont un de moins de trois ans sont en emploi ou au chômage au sens du BIT et 47,1 % de celles qui ont un emploi travaillent à temps partiel.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

4. Structure des effectifs et des salaires nets moyens en 2009

	Femmes		Hommes		Ensemble		Rapport des salaires F/H (en %)
	effectifs (%)	salaires (euros)	effectifs (%)	salaires (euros)	effectifs (%)	salaires (euros)	
Secteur privé							
Cadres ¹	9,0	38 350	15,7	50 090	12,4	46 200	76,6
Professions intermédiaires	16,1	23 110	20,9	26 850	18,6	25 230	86,1
Employés et ouvriers	46,4	17 000	46,5	19 250	46,4	18 300	88,3
Ensemble	71,5	21 320	83,1	26 740	77,4	24 530	79,8
Secteur public							
Cadres ²	4,6	30 410	4,2	38 600	4,4	33 620	78,8
Professions intermédiaires	10,4	25 430	4,7	26 850	7,5	25 900	94,7
Employés et ouvriers	13,5	18 760	8,0	20 240	10,7	19 320	92,7
Ensemble	28,5	23 840	16,9	27 520	22,6	25 210	86,6

1. Y compris les chefs d'entreprise salariés.

2. Pour le système hospitalier public (SHP) les données sont hors internes, externes et résidents.

Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés en EQTP hors salariés agricoles et apprentis-stagiaires pour les salaires et ensemble des salariés pour les effectifs.

Note : les salaires moyens de l'ensemble de chacun des secteurs, public et privé, sont calculés à partir des salaires et des effectifs des sources « salaires » indiquées ci-dessous et non de l'enquête emploi, comme c'est le cas pour les effectifs de ce même tableau.

Source : Insee, DADS 2009 (exploitation au 1/12) et fichier de paie des agents de l'État, enquête Emploi.

1.10 Emploi et salaires selon l'âge

En 2009, 64 % des personnes entre 15 et 64 ans vivant en France métropolitaine occupent un emploi, en recul de 0,6 point par rapport à 2008, ce repli étant particulièrement marqué pour les moins de 25 ans. C'est entre 25 et 55 ans que le **taux d'emploi** est le plus élevé. Parmi les jeunes de 15 à 24 ans, 31 % ont un emploi, 9 % sont au chômage et 60 % sont inactifs (la plupart poursuivent des études). Il y a relativement plus de jeunes hommes qui travaillent que de jeunes femmes. En effet, non seulement ces dernières poursuivent davantage leurs études mais elles sont par ailleurs moins concernées par l'apprentissage qui conduit les hommes à se présenter plus tôt sur le marché du travail.

Le taux d'emploi des 55 à 64 ans est de 39 % en 2009. Cette proportion est en légère augmentation entre 2003 et 2009 (+ 1,9 point). Mais des effets démographiques sont à prendre en compte, notamment le poids respectif des plus de 60 ans et des moins de 60. En effet, les premiers sont de plus en plus nombreux à partir de 2006, avec les générations nées du *baby-boom* après 1946, et structurellement moins actifs que la génération suivante des 55-60 ans. Cela tire mécaniquement à la baisse le taux d'emploi de l'ensemble de la classe d'âge. Une fois corrigé cet effet grâce au **taux d'emploi sous-jacent**, c'est dans la tranche d'âge des 55-64 ans que le taux d'emploi a progressé le plus fortement en cinq ans. Parmi les personnes ayant un emploi, une sur douze a moins de 25 ans, et une sur quatre a plus de cinquante ans. Les moins de 25 ans sont plus nombreux parmi les employés et les ouvriers. Ceci provient du fait que ce sont les jeunes les moins diplômés qui entrent les premiers sur le marché du travail, les autres poursuivant leurs études. Les 25 à 39 ans, plus diplômés que

leurs aînés, sont surreprésentés parmi les professions intermédiaires et les cadres. Enfin, les personnes de plus de 40 ans sont plus nombreuses parmi les artisans, commerçants, cadres et agriculteurs. Cette structure résulte, d'une part, de l'évolution professionnelle de personnes qui, plus jeunes, relevaient d'autres catégories (ouvrier du bâtiment se mettant à son compte, profession intermédiaire accédant au statut de cadre par promotion interne, par exemple) et, d'autre part, de la relative faiblesse du taux de sorties précoces dans ces catégories. Pour les agriculteurs, l'évolution tient davantage à un vieillissement structurel.

Le salaire moyen croît avec l'âge. À cela, trois raisons : avec l'âge la structure des catégories socioprofessionnelles se modifie ; au niveau individuel, l'expérience professionnelle acquise avec le temps permet au salarié de négocier un salaire plus élevé ; enfin, certaines entreprises ou branches professionnelles programment des augmentations à l'ancienneté. C'est parmi les cadres et les professions intermédiaires, que les écarts de salaires entre les plus jeunes et les plus âgés sont les plus grands alors qu'ils sont nettement plus réduits pour les employés et les ouvriers.

Au sein d'une même classe d'âge, les disparités de salaires, appréciées par le **rapport interdécile**, s'accroissent en même temps que l'âge. Ainsi, le rapport interdécile est deux fois plus élevé parmi les salariés de plus de 55 ans que parmi les moins de 25 ans. Cet écart est uniquement dû à la forte progression des salaires les plus élevés. En effet, les salaires des 10 % de salariés les moins bien payés sont similaires quel que soit l'âge. En revanche, le salaire au-dessus duquel se situent les 10 % de salariés les mieux rémunérés (9^e **décile**) varie du simple au double entre les plus jeunes et les plus âgés. ■

Définitions

Taux d'emploi d'une classe d'âge : rapport entre le nombre d'individus de la classe d'âge ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe d'âge.

Taux d'emploi sous-jacent d'une classe d'âge : indicateur qui permet de gommer les poids démographiques inégaux des tranches d'âge inclus dans le taux d'emploi. Il est égal à la moyenne arithmétique des taux d'emploi par âge détaillé.

Décile, rapport interdécile : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Emploi et chômage des 55-64 ans en 2010 », *Dares Analyses* n° 039, septembre 2011.
- « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2010 », *Dares Analyses* n° 072, mai 2011.
- « Le passage de l'emploi à la retraite », *Dares Analyses* n° 035, mai 2011.

Emploi et salaires selon l'âge 1.10

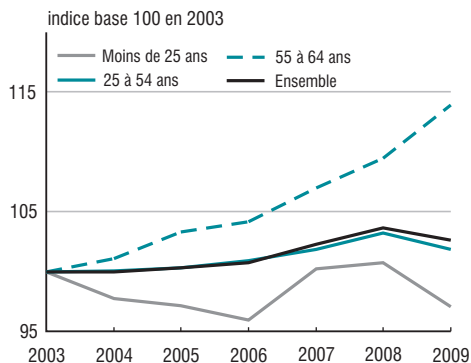
1. Emploi selon l'âge en 2009

en %

	Répartition des effectifs en emploi	Taux d'emploi			Proportion de temps partiels
		Ensemble	Hommes	Femmes	
15-24 ans	8,9	30,6	32,7	28,3	22,6
25-39 ans	37,8	80,8	86,9	74,9	15,0
40-49 ans	28,5	84,3	89,3	79,5	17,2
50-54 ans	13,0	80,5	85,9	75,3	16,5
55-64 ans	11,8	38,9	41,5	36,6	21,2
Total	100,0	64,0	68,3	59,9	17,2

Champ : France métropolitaine, ensemble des personnes de 15 à 64 ans.
Lecture : en 2009, 30,6 % des personnes de 15 à 24 ans occupent un emploi.
Source : Insee, enquête Emploi.

2. Évolution du taux d'emploi sous-jacent entre 2003 et 2009



Champ : France métropolitaine, ensemble des personnes de 15 à 64 ans.
Lecture : entre 2003 et 2009, c'est parmi les 55-64 ans que le taux d'emploi sous-jacent a le plus progressé.
Source : Insee, enquête Emploi.

3. Répartition selon la catégorie socioprofessionnelle en 2009

en %

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
15-24 ans	2,2	1,8	2,5	7,4	12,0	14,0	8,9
25-39 ans	23,8	30,4	39,9	42,9	35,9	36,7	37,8
40-49 ans	32,1	34,8	29,0	28,2	27,5	27,5	28,5
50-54 ans	17,6	15,9	13,1	12,0	13,1	12,7	13,0
55-64 ans	24,3	17,2	15,5	9,6	11,5	9,1	11,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine, ensemble des personnes de 15 à 64 ans.
Lecture : en 2009, parmi 100 agriculteurs, 2 ont entre 15 et 24 ans et 24 ont entre 55 et 64 ans.
Source : Insee, enquête Emploi.

4. Salaires nets annuels moyens en équivalent-temps plein en 2009

en euros

	Cadres ¹	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers	Ensemble
Moins de 25 ans	23 900	19 010	15 560	16 450
25-39 ans	34 290	23 260	18 030	22 520
40-49 ans	45 050	26 930	19 220	26 300
50-54 ans	47 820	28 240	19 760	27 660
55 ans ou plus	52 730	29 060	20 130	30 910
Ensemble	42 090	25 390	18 480	24 680

1. Y compris les chefs d'entreprises salariés, non compris les internes, externes et résidents de la fonction publique hospitalière.
Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis-stagiaires.
Sources : Insee, DADS 2009 (exploitation au 1/12) et fichier de paie des agents de l'État.

5. Distribution des salaires annuels nets en équivalent-temps plein en 2009

en euros

	Moins de 25 ans	de 25 à 39 ans	de 40 à 49 ans	de 50 à 54 ans	55 ans ou plus	Ensemble
D1	11 490	13 600	14 330	14 600	14 590	13 700
Q1	13 430	15 920	17 040	17 630	17 990	16 180
D5 (médiane)	15 280	19 430	21 530	22 850	24 060	20 300
Q3	17 500	24 820	29 270	30 820	34 480	27 330
D9	20 400	33 210	41 500	43 190	51 150	38 470
D9/D1	1,8	2,4	2,9	3,0	3,5	2,8
Q3/Q1	1,3	1,6	1,7	1,7	1,9	1,7

Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis-stagiaires.
Lecture : en 2009, 10 % des salariés de moins de 25 ans en EQTP perçoivent un salaire annuel net inférieur à 11 490 euros, 25 % un salaire inférieur à 13 430 euros.
Sources : Insee, DADS 2009 (exploitation au 1/12) et fichiers de paie des agents de l'État.